

DOSSIER DE PRESSE

CNR santé dans les
Alpes-de-Haute-
Provence : 1 an après.



« Le Conseil national de la refondation (CNR) est une nouvelle méthode partenariale lancée en septembre 2022 par le Président de la République pour bâtir des consensus sur une lecture commune de la situation du pays et des solutions concrètes autour de sujets essentiels pour le quotidien de nos concitoyens et l'avenir de la France ».

Lundi 3 octobre 2022, le Ministre de la Santé et de la Prévention, a lancé le volet thématique « Santé » du Conseil national de la refondation pour répondre au défi de l'accès aux soins.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce lancement s'est concrétisé dès le 4 novembre avec la première concertation territoriale à Marseille réunissant élus, professionnels de santé et citoyens, en présence du Ministre de la Santé et de la Prévention. Les préfetures, l'Assurance maladie et la MSA ont largement contribué à la réussite de ces événements qui ont réuni près de 700 participants dans notre région.

25 réunions de concertation se sont ainsi tenues en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

41 projets ont émergé de ces débats.

Plus d'un an après le lancement du CNR, au 8 novembre 2023, le premier bilan comptabilise 14 projets réalisés dont certains s'étaleront sur plusieurs années, et 27 projets en cours de déploiement. Plus de 2,9 millions d'euros ont été engagés par l'ARS Paca en 2023 pour accompagner ces projets.

Le Conseil régional a salué cette démarche CNR et s'est engagé à la soutenir en proposant son appui pour déployer certains de ces projets.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉFONDATION
ALPES-CÔTE D'AZUR
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉFONDATION
SANTÉ

Dans les Alpes-de-Haute-Provence

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 6 réunions se sont tenues et ont permis de faire émerger 8 projets concrets qui ont été soutenus par l'ARS en 2023.

Pérenniser et développer les équipes mobiles de santé.

L'isolement combiné à une précarité plus forte renforce le risque de voir l'état de la population se dégrader. Dans un vaste territoire à la géographie complexe la mobilité et l'aller-vers sont des clés de l'accès aux soins et de la lutte contre la précarité.

EN COURS

Mobiliser les infirmiers en soins non programmés via le Samu, avec l'appui de la télémédecine.

Ce dispositif permet au Samu de mobiliser l'infirmier libéral de garde pour des soins non programmés, assisté d'une mallette de télémédecine. Son intervention rapide permet une levée de doute et au besoin des premiers soins urgents, dans l'attente d'une éventuelle prise en charge par le Smur, sur des territoires éloignés et sans médecin de garde.

PROJET RÉALISÉ

Rapprocher les acteurs de l'urgence par la création d'une plate-forme commune 15/18.

Pour assurer la meilleure coordination de la réponse aux appels de secours, le SDIS et le SAMU envisagent de se regrouper en une plate-forme départementale commune accueillant également le coordonnateur ambulancier.

EN COURS

Renforcer les maisons de santé pluriprofessionnelles en zones rurales.

L'objectif est de renforcer leurs potentiels en offre de proximité polyvalente afin de répondre au mieux aux besoins d'accès aux soins (maillage permettant de disposer d'une maison de santé à moins de 30 minutes de voiture, développement des plateaux techniques, télémédecine, etc.).

EN COURS

Développer une application « transports solidaires ».

Cet outil permettrait d'accompagner les personnes les plus isolées et les plus précaires vers des structures de soins ou de soutien social.

EN COURS

Proposer une offre de formation en santé locale en distanciel.

L'objectif est de déployer une offre de formation initiale pour certains métiers du soin pour les jeunes ayant des mobilités contraintes et pour donner aux professionnels en exercice la capacité de monter en compétences.

EN COURS

Développer des plateaux techniques de proximité avec biologie.

Cet équipement, installé dans une maison de santé en zone rurale ou de montagne en partenariat avec un laboratoire, permettrait aux médecins de réaliser des examens non programmés sans nécessiter le déplacement des patients ou l'envoi des prélèvements.

EN COURS

Formation en compétences psychosociales et premiers secours en santé mentale pour tous.

L'objectif est de déployer sur l'ensemble du territoire, et dans tous les milieux (scolaire, associatif, professionnel, etc.) des formations aux premiers secours en santé mentale.

PROJET RÉALISÉ

Et maintenant ?

Le Conseil national de la refondation en santé va se poursuivre dans notre région. L'ARS Paca continuera de soutenir le déploiement des projets annoncés en première phase et organisera, dans les six départements, de nouvelles réunions de concertations, avec l'appui des conseils territoriaux de santé.

Qu'est-ce qu'un conseil territorial de santé ?

Le conseil territorial de santé est une instance départementale de démocratie sanitaire qui associe l'ensemble des parties prenantes du secteur de la santé. Il est composé d'une cinquantaine de membres représentant les professionnels et offreurs des services de santé, les usagers, les collectivités territoriales, les représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale ainsi que des personnalités qualifiées.

Si les quatre premiers thèmes socles qui avaient été identifiés en 2022 (cf page précédente) pourront continuer d'alimenter les débats, cette année, les réunions du CNR santé en région Paca feront un zoom particulier sur la question de la santé mentale et résonneront avec les priorités du nouveau projet régional de santé.

Ce nouveau cycle de réunions débutera dès le 14 novembre dans les Hautes-Alpes et aboutira, comme l'année précédente, à une restitution au cours du premier trimestre 2024.

